

La g@zette

du Valbonnais

N° 137 – Mai 2019

Entraigues : une guerre de clans au XVII^e



Dans les siècles suivant, la confrontation BERNARD / BUISSON : une partie de boules ?

UNE GUERRE DE CLANS A ENTRAIGUES par Jean-Jacques DELCLOS

Vous qui attendez chaque mois avec impatience la parution de votre Gazette préférée savez maintenant qu'Entraigues, au XVII^e siècle, était le théâtre de bien des querelles publiques ou privées... Plus spécialement, pendant au moins trois générations, deux familles ont rythmé la vie locale par leurs rivalités : Les BERNARD et les BUISSON. Regardons-les se déchirer.

Nous sommes au début des années 1600. La famille BERNARD tient le haut du pavé à ENTRAIGUES. Selon le parcellaire de 1628, 17 ménages payant des impôts portent le nom de BERNARD et 10 autres ont le nom de BERNARD dans un nom de famille composé : BERNARD-GEORGES, BERNARD-GUILLON, BERNARD-PEYRE, BERNARD-BRUNEL, BERNARD-FARTAILLE...descendants plus ou moins proches d'un ancêtre commun. Le chef de famille, on peut dire du « clan », est Jean BERNARD, époux de Jeanne HELME.

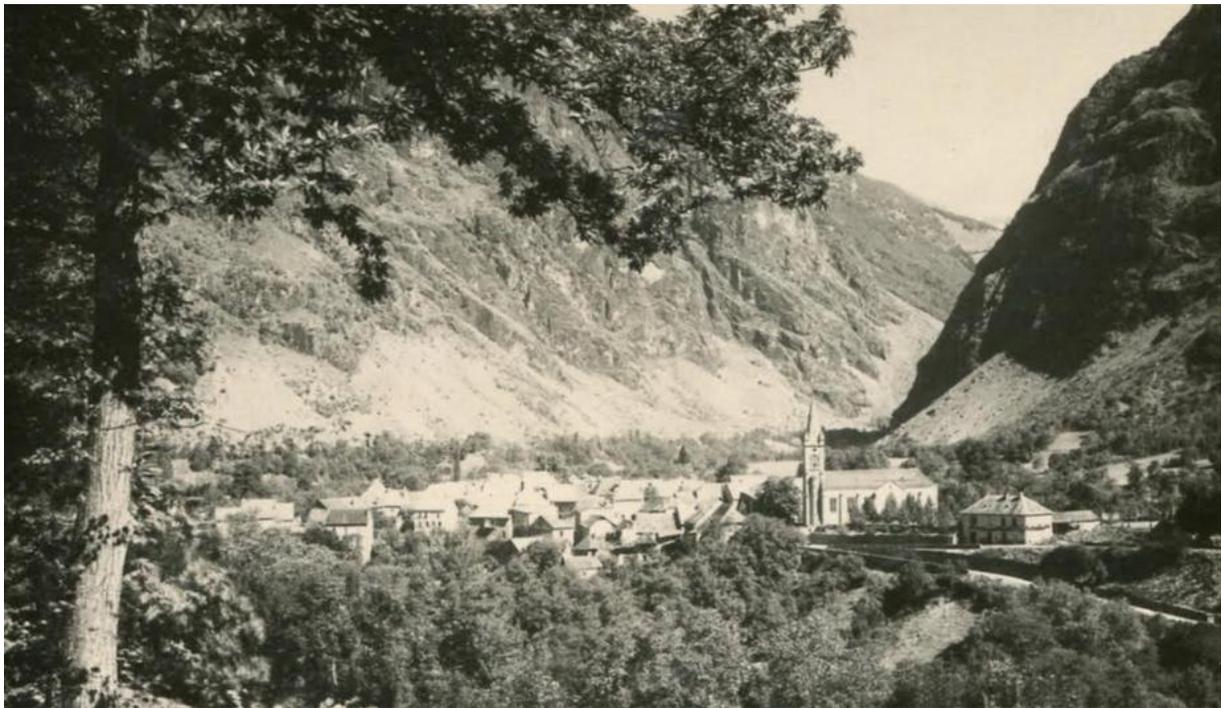
Les BERNARD sont les principaux possédants à Entraigues et leur influence s'exerce aussi bien dans la vie politique - au sein de l'assemblée communale et aux fonctions de consul qu'ils tiennent régulièrement à tour de rôle - que dans le domaine économique où ils sont des marchands aisés, et la vie religieuse. Ils sont alliés par mariages aux familles les mieux établies de la vallée, les PONCET, les CROS d'ENTRAIGUES, les NYCOLLET de VALBONNAIS, les CHATTARD du PERIER... et leur « clan » est tout puissant. Mais bientôt, l'influence des BERNARD va être malmenée.

Claude GAILLARD, l'un des plus riches possédants d'Entraigues avait une fille, Marguerite, son unique héritière. L'amour ou - plus prosaïquement - des arrangements de famille, lui ont fait épouser, entre 1620 et 1627, un jeune ROCHERON : Guillaume BUISSON. (Est-il besoin de rappeler que les Rocherons sont les sympathiques habitants de La Roche, célèbre hameau de VALBONNAIS où les diverses branches des BUISSON sont toujours bien implantées, l'auteur de ces lignes en étant l'un des représentants actuels). On entend parler de lui dès 1620 où il se présente comme « mercier de La Roche » puis comme « marchand d'Entraigues » où il vient s'installer à son mariage avant 1627.

Son aisance provient de la propriété familiale à La Roche et de ses entreprises commerciales. En effet, comme beaucoup de familles, les BUISSON étaient colporteurs, ils faisaient du négoce dans le Limousin et le Périgord et pour bien ancrer leurs affaires, l'un des frères de Guillaume s'était établi définitivement en Auvergne pour y tenir un établissement. Après lui, ses fils développeront encore les affaires en étendant leur zone de chalandise dans le Poitou. A la mort de son beau-père, il devient le plus riche habitant d'Entraigues, possédant deux grandes maisons avec grange jardin et verger, cave à vin, et des remises pour stocker les marchandises. En 1663 le parcellaire lui attribue 110 parcelles sur le territoire communal, outre les propriétés de La Roche et celles dans les autres communes voisines.

Ses avoirs ne se limitaient pas à la propriété foncière mais comprenaient également les revenus du commerce et les intérêts des prêts qu'il consentait et permettaient d'obtenir les terres des débiteurs défaillants. En 1628, il s'associait à son beau-père pour engager un procès devant le Parlement du Dauphiné contre le Consul Jean BERNARD qui avait imposé une taxe inique, soutenu par une partie des habitants concernés par cette imposition. Après

quelques années de procédure, le Parlement donnera raison à BUISSON, à la grande joie de ses alliés. Là, s'en est trop pour « l'establishment » !



Vue générale d'Entraigues, carte postale collection Marcel Vieux

Un nouveau venu, étranger, (il vient d'un kilomètre !) qui devient très vite le plus gros propriétaire, s'oppose à la famille en place et lui fait un affront, étend son influence sur la population, c'est une déclaration de la guerre pour les BERNARD. Seuls les documents officiels, judiciaires ou notariés nous sont parvenus et nous ne saurons hélas sans doute jamais les vexations réciproques et les agissements sournois qui ont dû émailler la vie quotidienne des deux familles, mais les archives renseignent sur l'âpreté des luttes.

En 1640, s'ouvre la succession de Jean et Louis PONCET. Ces PONCET devaient de l'argent à un BERNARD, « marchand d'Entraigues et Lieutenant en la châtellenie de VALBONNAIS ». BUISSON rachète la succession PONCET et doit donc cette dette à BERNARD. Mais... BERNARD est débiteur de BUISSON car il avait racheté une autre succession qui doit de l'argent à BUISSON !

Plus de 10 ans de procédures ont été nécessaires pour régler la question, qui portait sur 21 livres seulement ! Sitôt cette affaire finie, un nouveau litige les oppose : Jean et Ambroise BERNARD, fils de Jean BERNARD, intentent un nouveau procès à BUISSON qui avait racheté la succession de Jean GRISAIL, obérée d'une dette de moins de 45 livres que BUISSON refusait de leur payer. Il a fini par y être condamné.

Un an plus tard, les familles étaient à nouveau en procès, les BERNARD prétendant que le bétail de BUISSON avait ruiné une de leurs prairies. Les clans s'étaient soudés et lorsque le tribunal a voulu nommer des « experts » pour évaluer les dommages, il eut du mal à trouver des hommes d'Entraigues n'étant pas liés à l'une ou l'autre des parties et pouvant être objectifs.

(A suivre)

L'avalanche meurtrière de *Valsenestre* (15/01/1843)

Après la découverte, dans notre précédent numéro, de la relation émouvante et captivante faite, par le maire de Valjouffrey, de cette catastrophe, nous publions celle du Conseiller Général, élu au suffrage censitaire en vigueur sous la Monarchie de Juillet, d'un « territoire » regroupant les cantons de La Mure, Corps et Valbonnais. Voilà donc deux lettres adressées au Préfet par Jean-François Lesbros, un notable qui fut notaire, conseiller de préfecture et maire de la capitale de la Matesine :

La Mure le 20 janvier 1843

3 h du matin

Monsieur le Préfet de l'Isère,

Monsieur le Préfet,

Je m'empresse de vous transmettre les renseignements que j'ai recueillis à mon arrivée à la Mure et sur l'exactitude desquels vous pouvez compter, j'ai interrogé le gendarme qui est allé sur les lieux, il m'a rendu compte de ce qu'il y a vu et de ce qu'on a dit sur les lieux. C'est bien le village du Valsenestre qui a été englouti presque tout entier par une avalanche partie de la montagne située au midi du village, cette avalanche après être tombée au pied de la montagne, a franchi l'espace assez considérable qui la sépare du village (il y a plusieurs centaines de mètres) est venue couvrir 26 maisons de 6 à 8 mètres de neige, de débris de terre et de bois. L'accident est arrivé dimanche 15 janvier entre 3 et 4 heures du matin. 82 personnes étaient ensevelies sous la neige ou sous les décombres des maisons écroulées. 72 ont été retirées saines et sauvées. 10 ont péri. 8 cadavres étaient retirés mardi au départ du gendarme, deux restaient sous les décombres, on s'occupait à les retirer mais on avait la certitude de leur mort. On s'occupait aussi le mardi des moyens de sortir les animaux qui n'avaient pas encore péri mais ce travail sera long et difficile. Pour sauver les personnes ensevelies sous l'avalanche on a pratiqué des puits principalement au dessus des cheminées des maisons, et on a tendu des cordes et des échelles au moyen desquelles on a retiré presque partout par la cheminée ceux qui étaient vivants sous la neige. Lorsque les cheminées étaient écroulées on a percé les toits et les planchers.

C'est en pratiquant des tranchées profondes dans la neige et à travers les décombres des maisons renversées par l'avalanche qu'on est parvenu à retirer les cadavres des habitants qui ont péri. C'est au moyen de ces mêmes tranchées profondes qu'on pourra sortir quelques

animaux vivants. Il paraît que l'avalanche en tombant a fait peu de bruit, car ce n'est qu'au jour c'est à dire à 7 heures du matin que les habitants des maisons que n'avait pas atteint l'avalanche, se sont aperçus que le reste du village était enseveli sous la neige. Ceux que recouvrait l'avalanche trouvaient bien que le jour était un peu lent à venir mais ils pensaient pour la plupart qu'il était tombé beaucoup de neige qui avait écrasé la toiture de leurs maisons (accident assez fréquent dans ces montagnes) bouché leurs portes et fenêtres, et ils espéraient qu'au jour leurs voisins viendraient ouvrir la trace et les délivrer. Ils ne se doutaient pas les malheureux que leurs voisins étaient comme eux presque tous ensevelis sous la neige. Le jour arrivé, les habitants dont les maisons étaient épargnées s'empressèrent de travailler à secourir leurs voisins et détachèrent deux jeunes gens vigoureux pour aller demander du secours au village de la Chapelle qui est le plus rapproché il y avait une si grande quantité de neige que ces deux jeunes gens ne purent arriver à la Chapelle qu'à onze heures du matin tellement fatigués qu'ils ne pouvaient plus parler et que s'il eut fallu aller un kilomètre ou deux plus loin la chose eut été impossible ils auraient péri dans la neige. La messe venait de finir quand les deux jeunes gens arrivèrent à la Chapelle, tous les hommes valides qui se trouvaient réunis ayant en tête le maire et le curé partirent pour aller au secours de leurs malheureux concitoyens, ils ne purent arriver au Valsenestre que vers quatre heures après midi, de suite ils se mirent à l'ouvrage, leurs efforts persévérants secondés par ceux des habitants des communes voisines, qui prévenues plus tard sont aussi allés les aider ont obtenu les résultats que j'ai eu l'honneur de vous signaler. **[NDLR : dans cette lettre, les noms des villages ne commencent pas par une majuscule, certains débuts de phrases non plus].**

Un rapport de la gendarmerie mis hier dans la journée à la poste à la Mure, et qui vous parviendra par le premier courrier qui passera, vous confirmera les détails que j'ai l'honneur de vous transmettre, et que j'ai pensé que vous seriez bien aise de recevoir. Dès qu'il fera jour, je m'occuperai des moyens de vous faire parvenir ma lettre le plutôt possible et je partirai avec M. l'agent voyer pour me rendre au Valsenestre ainsi que vous m'en avait témoigné le désir. En l'état où sont les choses, il nous reste peu à faire et notre mission eut été accomplie en faisant parvenir à m. le maire et à m. le curé de Valjouffrey le secours que vous avez mis à la disposition des victimes de ce désastre et en leur demandant un état approximatif des pertes éprouvées, cependant nous accomplissons jusqu'au bout la mission que vous nous avez confiée et nous vous ferons parvenir un nouveau rapport, aussitôt que nous aurons visité les lieux. Nous partirons vers 7 heures du matin j'espère que nous pourrons aller à cheval jusqu'au village de la Chapelle nous ferons à pied le reste du trajet qui en l'état où sont les chemins, sera de deux à trois heures au moins, ainsi nous espérons arriver à Valsenestre entre 3 et 5 heures de l'après midi, j'espère pouvoir rentrer à la Mure samedi soir et ce ne sera probablement qu'à notre retour que je vous ferai mon second rapport, à moins de quelque circonstance imprévue.

Agréez en attendant Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute et respectueuse considération

Lesbros

La Mure 21 Janvier 1843
10 heures du soir

Monsieur le Préfet,

J'arrive de Valsenestre où je me suis rendu hier avec M. Brun, agent voyer, M. Le juge de Paix de Valbonnais, son greffier et M. Lavillardière, percepteur du Valbonnais. Nous y sommes arrivés hier à 5 heures après midi, nous avons parcouru rapidement les lieux, nous sommes concertés sur le plan le plus convenable à adopter pour ouvrir des tranchées d'écoulement déblayer les ouvertures des bâtiments écroulés dans les localités où la chose sera possible et extraire les animaux morts dans leur écuries. Je vous transmets ci-joint une note rapide dressée ce matin par M. Brun, je vous adresserai demain un rapport détaillé de ce que j'ai fait pour accomplir la mission que vous m'aviez confiée et un tableau des pertes éprouvées. Déjà vous avez dû recevoir une lettre de M. le maire de Valjouffrey et de la gendarmerie qui contiennent la plus grande portion des documents que j'ai à vous transmettre, pour le moment je me contenterai de vous annoncer que nous avons évalué à plus de 25 000 francs les pertes éprouvées par la destruction totale ou la dégradation plus ou moins considérable des bâtiments atteints par l'avalanche, sans y comprendre les pertes de denrées ou meubles, de bestiaux et de fourrages, qu'il est bien difficile pour ne pas dire impossible d'apprécier exactement dans ce moment, attendu l'état de bouleversement dans lequel se trouve la presque totalité du village.

J'ai passé une grande partie de la nuit à recueillir des renseignements sur la position des victimes du désastre et à arrêter de concert avec M. le Percepteur, M. le Juge de Paix et le nommé Blanc Vial oncle, propriétaire aisé du village n'ayant point été atteint par le fléau connaissant parfaitement la position des habitants, une liste de première distribution provisoire, comprenant 18 familles auxquelles j'ai donné 250 francs moitié de la somme que vous aviez mise à ma disposition. J'ai laissé l'autre moitié entre les mains de M. Brun pour donner des acomptes aux ouvriers que dès aujourd'hui nous avons commencé à employer soit à ouvrir la trace pour sortir les animaux encore vivants et porter au village les vivres nécessaires aux ouvriers qui seront employés aux travaux que nous avons arrêtés avec les personnes qui m'accompagnaient.

Nous avons pensé qu'un nombre de cent ouvriers bien dirigés et recevant un salaire serait suffisant. J'en ai réuni un certain nombre aujourd'hui même. Je me suis concerté avec MM. les maires de Valjouffrey, d'Entraigues, du Périer et de Valbonnais pour avoir les autres demain matin ou demain à midi au plus tard. J'ai annoncé à MM. les maires que leurs bons ouvriers recevraient en argent ou en denrées un franc cinquante centime par jour, on donnera un peu moins à ceux qui seront moins forts et l'agent voyer et deux chefs d'atelier que nous avons pris à Valbonnais en passant surveilleront et dirigeront les travaux et feront 2 ou trois catégories des ouvriers qui pourront être employés. J'ai pris des mesures pour assurer la nourriture des travailleurs et leur procurer des gîtes pour la nuit ou en cas de mauvais temps.

J'ai donné à M. le maire de Valjouffrey une autorisation pour réunir extraordinairement son conseil municipal dès demain pour voter sur les fonds libres de la commune une somme pour faire face aux dépenses faites les premiers jours et à celles plus considérables encore restant à faire pour donner un écoulement provisoire aux eaux, pénétrer dans les portions de maisons

qui ne sont pas entièrement écroulées et sauver les denrées et les meubles les plus précieux. Je crains que le conseil municipal, qui ne sympathise pas très bien avec le maire, fasse quelques difficultés pour accorder les premiers fonds qui sont indispensables. J'ai engagé M. le maire à vous informer de suite du résultat de la délibération quel qu'il soit. J'en serai informé lundi matin et s'il se présente quelques difficultés je ferai ce qui dépendra de moi pour les lever ou les aplanir. Quelque soit le résultat de la délibération du conseil municipal il faudra faire parvenir immédiatement à M. Brun au moins 1 000 francs pour solder les ouvriers qui seront employés aux travaux indispensables pour le moment. Si au moyen des fonds à votre disposition ou de ceux appartenant à la commune vous ne pouviez pas de suite mettre cette somme à la disposition de l'agent voyer il faudrait suspendre tous travaux, perdre le fruit des efforts inouïs faits spontanément jusqu'à ce jour tant par les habitants du village que par leurs voisins et s'exposer à voir périr tout ce qui reste encore sous la neige et a une valeur considérable.

Je n'ai ni la force ni le temps de vous en dire davantage aujourd'hui, il faut que je poste ma lettre à M. le Directeur de la poste qui a bien voulu différer de quelques heures la clôture de ses paquets pour m'attendre.

J'attends ici les instructions que vous jugerez convenable de m'envoyer. Demain je vous ferai un tableau des pertes que j'ai pu constater.

Agréer Monsieur le Préfet
l'assurance de ma respectueuse considération.

Lesbros

Il me sera impossible de me rendre à la séance de la commission d'enquête qui doit s'assembler lundi matin à la préfecture pour s'occuper du projet de rectifications de la route départementale n°6 entre la Mure et Mens. Je vous prierai de désigner un des autres membres de la commission que vous avez nommés pour la présider à ma place.





En 1910

Dans notre N°135 de mars 2019, nous avons publié la belle photographie d'un arbre remarquable, *le châtaignier aux deux enfants*, prise le 7 septembre 1913. A Valbonnais, les pieds dans le canal des moines, le vieux châtaignier posait déjà en 1910 pour l'éternité. Cent neuf ans plus tard, une souche calcinée témoigne de la malédiction d'une nymphe, jadis chérie de Diane.



Coup de foudre pour un châtaignier...



7 sept. 1913

Un peu plus tard je vis en étant retourné,
De toute la région, le plus grand châtaignier
Les pieds dans le canal, la tête dans les étoiles,
Et sa réputation est vraiment sans égale.

Mais défiant les siècles il est toujours debout
En attendant le jour où soudain, d'un seul coup
Son corps toujours vainqueur, au sol s'efflanquera
Portant jusqu'au village le souffle de sa voix,

Alors il restera au pays de Péchal,
La haute haie de buis, qui longe le canal,
Qui pour des lustres encore viendra nous rappeler,
Que la nature est belle à qui sait la respecter.

Je suis sûr qu'il y a de très nombreux pays,
Qui ont le même charme que celui d'ici.
Mais par tous les moyens je voudrai à Péchal
Retourner, en voiture à pied ou à cheval.

.....

Extrait d'un poème de Georges Pasta, composé en août 1993 à Péchal et publié par Valbonnais Animations dans « Le Ptit Sympa N°13 premier trimestre 1995 ».